

OLMETA DI CAPICORSU



JANVIER 2025

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

*A squadra municipale vi
preganu un'annata di
salute, di gioia et di felicità*

2025

Jean-Baptiste BONCOMPAGNI



Jeannot pour tout le monde, nous a quitté le 13 avril 2024, à l'âge de 90 ans.

Après avoir grandi au village, il a travaillé quelques années, en carrière, à la mine d'amiante de Canari.

Affecté au 11^{ème} puis au 22^{ème} BCA - Bataillon de Chasseurs Alpins - à Barcelonnette de 1954 à 1956 pour le service militaire, Jeannot a été maintenu sous les drapeaux, comme tous les hommes de sa génération, et a été envoyé en Kabylie pour une année de plus en maintien de l'ordre, (appellation de cette époque).

Gendarme mobile à Grasse à compter de 1958, il a encore effectué de nombreux séjours en Algérie jusqu'à la fin de la guerre.

Par la suite, sa vie a été bien remplie : gendarme dans l'Hérault, en Martinique et dans le Gard, puis attaché d'inspection principal d'assurance à Ajaccio, il finit par prendre une retraite bien méritée dans son village natal en 1992.

Maire d'Olméda de 1999 à 2008, et conseiller municipal de 2008 à 2014, Jeannot a initié des chantiers importants comme la réhabilitation des captages, la restauration de la chapelle de Saint-Erasme ou la rénovation de la salle des fêtes et de ses abords.

« Il y a quelque chose plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants »

Jean d'Ormesson

PONT DE NEGRO

Il y a 8 ans, le 24 novembre 2016, à la stupeur générale, cet emblème de notre patrimoine s'est effondré suite aux intempéries exceptionnelles qui ont frappé la Corse ce jour-là.

Le pont, où passait l'ancienne route de Saint-Florent à Nonza, est indissociable de notre marine et de la tour génoise, la tour de Negru, qui surveille la côte depuis la même époque.



Grâce aux financements de l'Etat - DESEC et DSIL, *dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local mise en œuvre dans le cadre de France Relance*, de la Fondation du Patrimoine et la Mission Bern qui nous ont permis de bénéficier du premier loto du Patrimoine, des donateurs qui ont participé à la souscription, et de la Collectivité de Corse, la reconstruction du pont de Negru, essentielle d'un point de vue historique et architectural, a pu se réaliser.



Avec l'aide de :



L'Architecte
Romuald Casier



L'Assistant Maîtrise Ouvrage
Antoine Bartoli



Félicitations aux entrepreneurs et tous leurs ouvriers pour leur précieux savoir-faire dans une telle opération :

La SOCIETE CAP CORSE CONSTRUCTION, attributaire du marché mais essentiellement

l'Entreprise SERVICES CONSTRUCTION CORSE, sous-traitant, dirigée par Bruno Lucciardi.

Bravos à l'équipe menée par Paolo : Brandao, Ludovic, Luis, David et Ovidiu pour avoir réussi une œuvre remarquable saluée par tous.



Un grand merci à tous les riverains pour leur patience pendant les travaux.

Le 25 novembre 2024, nous avons pu fêter la fin des travaux et partager un moment de convivialité avec les bons beignets de Sandrine et les canistrelli de Marie-José.









RECENSER NOTRE PATRIMOINE POUR LE PROTEGER

Suite à la loi de 1905, la commune est propriétaire des objets de l'église communale qui y ont été inventoriés. Ils sont affectés aux cultes. Cela signifie que l'on ne peut pas en disposer pour d'autres usages, sauf après accord de l'affectataire (le curé).

Olméti-di-Capocorso abrite 18 objets monuments historiques.

À travers Collectif Objets, le ministère de la Culture a lancé une opération de recensement participatif pour accompagner les communes abritant des objets dans la protection et la valorisation de ce patrimoine.

Les objets monuments historiques sont l'histoire de nos territoires. Un recensement régulier permet d'identifier à temps les situations qui nécessitent une intervention et d'apporter des solutions adaptées aux singularités de votre commune.

Mener un recensement, c'est aller vérifier la présence d'un objet au sein de son édifice et constater son état en répondant à un questionnaire simplifié. Les données collectées permettent aux conservateurs des antiquités et objets d'art en charge de notre territoire de mieux connaître notre patrimoine, de nous aider à le valoriser et d'intervenir à temps pour le protéger.

Un objet est dit protégé / inscrit / classé quand il est reconnu "monument historique" par un acte juridique relevant du code du patrimoine. Suite à cette protection, l'État exerce un contrôle scientifique et technique et réalise normalement un récolement tous les 5 ans. Ce recensement est une étape intermédiaire dans la préservation des œuvres.



DON A L'EGLISE



Les enfants de Malvina et Jeannot PIAZZA ont souhaité offrir à l'Eglise une estampe représentant le Chemin de la Croix. Un cadre que Malvina aimait beaucoup.

Description de l'iconographie

Les stations du chemin de croix sont figurées en bordure de la scène centrale illustrant le Calvaire avec saint Jean, agenouillé au pied de la croix et la Vierge en pied. Le coq du Reniement de saint Pierre est perché au sommet de la croix. Le registre supérieur est orné de la Résurrection, le registre inférieur illustre la Cène.

Description historique

Estampe réalisée au 19e siècle par Alexandre Désiré Collette, graveur à Paris, d'après le modèle exécuté à la plume sur papier par le jeune Joseph Maurel, élève des frères de l'École Chrétienne à l'âge de douze

ans, comme l'indiquent les mentions portées sur l'œuvre.

=====

Extrait du livre de Paul-Félix Vecchioli : La Communauté d'Olmeta di Capicorsu

En 1859, on fondit de nouvelles cloches (date portée sur l'une d'elle).

On utilisa pour cela le bronze des anciennes cloches, celui de la vieille cloche de Saint-Erasme appelée "campana santa" et peut-être une cloche de l'ancien couvent de Nonza.

Un fondeur continental vint spécialement conduire cette opération qui se déroula dans un four provisoire construit dans l'angle nord-ouest de l'escalier donnant accès à la place de l'église.

Christophe a magnifiquement restauré cette cloche, déposée dans l'église lors de l'installation de la nouvelle. Nettoyée et débarrassée du ciment projeté lors du crépissage du clocher, on peut maintenant y voir la date et les inscriptions gravées.





fondation.capcorse@gmail.com

06.14.30.30.66

**La Fondation Cap Corse est abritée par la
Fondation de France**

La Route des fontaines du Cap Corse : histoires d'eaux et de villages.

Créée en janvier 2024, la Fondation Cap Corse s'est donné pour objectif de faire aboutir, en les finançant, des opérations patrimoniales et culturelles sur l'ensemble du territoire capcorsin.

Sa première opération d'envergure sera la réalisation d'une **Route des fontaines du Cap Corse**. Fontaines sous voûte, sources captées entre deux pierres, ensemble fontaine-abreuvoir-lavoir, œuvres contemporaines : le Cap est riche de plusieurs dizaines de fontaines.

Ces fontaines, œuvres sommaires ou sophistiquées, font parties de notre patrimoine historique. À ce titre, elles méritent d'être entretenues, rénovées, expliquées et valorisées.

C'est l'objet de cette **Route des fontaines du Cap Corse** : donner à voir nos plus belles fontaines –une par commune- à travers un circuit qui mènera le visiteur de lieu-dit en lieu-dit, de hameau en hameau, de village en village. Chaque fontaine est une porte d'entrée, une façon de mieux saisir la réalité d'une vallée du Cap à partir de son bassin versant.

Chaque site sera expliqué, grâce à un QR code placé non loin de l'édifice. Un site internet permettra d'avoir une vue globale des trajets, de commune en commune. Chacun pourra faire la Route à son rythme et flâner dans les hameaux à la recherche d'autres éléments patrimoniaux, chapelle, pont génois ou fours à pain.

Cette Route pourra se faire en toutes saisons et intéresse tous les publics : résidents, Corses de la diaspora, touristes. Elle s'inscrit dans l'offre de programme du tourisme à thème et du tourisme vert.



En cela elle participe au développement économique de la région et répond parfaitement aux objectifs que s'est donnés la Fondation Cap Corse.

Le comité exécutif de la Fondation Cap Corse a choisi, sur notre territoire, la fontaine de Poghju. Son intérêt patrimonial est avéré. Elle est, par ailleurs, très bien documentée dans l'inventaire que l'association Petre Scritte a consacré à notre village.

Sentier intercommunal du Cap Corse

Une traversée inédite du territoire entre patrimoine et nature.

Un sentier de 90 kilomètres, sept étapes, 5 100 mètres de dénivelé positif et une traversée unique du Cap Corse depuis Macinaggio jusqu'à Ville-di-Pietrabugno.

La Communauté de Communes du Cap Corse a porté ce projet à environ un million d'euros qui doit voir le jour en 2026. L'État et la collectivité de Corse vont apporter leur financement pour ce parcours qui allie attractivité du territoire, défi sportif, richesse patrimoniale, sensibilisation à la biodiversité...

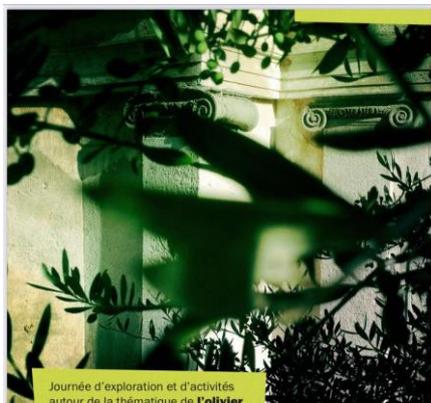
Les marcheurs vont pouvoir partir des crêtes, à Ville-di- Pietrabugno, pour cheminer dans les hautes vallées de Sisco en passant par Centuri ou Luri jusqu'au sentier des douaniers, à la découverte de sites remarquables et patrimoniaux. Moulin Mattei, tours génoises, menhirs, édifices religieux... les curiosités sont nombreuses.

Les étapes resteront accessibles au plus grand nombre. Elles pourront se faire en une durée allant de quatre à six heures et demie, selon la difficulté.

Cette opération, dans les cartons depuis plusieurs années, touche à sa fin avec l'acquisition du foncier et la signature des conventions de passages avec les propriétaires. L'entretien devrait revenir à la Collectivité de Corse.



Evviva U Capicorsu



Journée d'exploration et d'activités autour de la thématique de l'olivier

EVVIVA!
U CAPI CORSU!

Amparà, spassighjà, festighjà

25 MAI 2024
OGLIASTRU - ALBU
PRIMA EDIZIONE

Promenades · Visites
Ateliers · Discussions
Dégustations · Projection
Performance · Exposition

L'office de tourisme du Cap Corse a présenté « EVVIVA U CAPI CORSU ! », les journées thématiques à la découverte des richesses du Cap Corse, en passant par les 18 communes.

Pour cette première édition, le samedi 25 mai, destination Albu et Ogliastru à la découverte des secrets de l'olivier, en collaboration avec la [mairie d'Ogliastru](#) et l'association « [I Pirati in Ogliastru](#) ».

De l'antiquité à nos jours, différentes activités ont été proposées pour mieux comprendre la place de cet arbre légendaire dans notre histoire, notre gastronomie, notre culture.

La population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2025 est de **130** habitants.



En 2025, la commune de d'Olmets di Capicorsu procédera au recensement de la population qui se déroulera pendant 1 mois du 16 janvier au 15 février.

Comme en 2019, vous pourrez remplir vos questionnaires en ligne sur

www.le-recensement-et-moi.fr

Ce système sera favorisé et proposé en priorité à la population afin d'alléger les procédures. Chaque personne ayant opté pour le recensement par internet, se verra remettre ses codes d'accès au site lors du passage de l'agent recenseur. Pour les personnes qui ne maîtrisent pas internet, les imprimés papier seront toujours disponibles.

Nous rappelons que le recensement est obligatoire et que toutes vos données recueillies sont confidentielles.

Le recensement détermine la population officielle et de ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes.

Il fournit également des statistiques finement localisées sur les habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, conditions de logement, etc.

A partir du 16 janvier 2025, vous allez recevoir la visite de l'agent recenseur : **Pauline FAURIE**. Elle pourra vous aider à remplir les questionnaires.

Toutes vos réponses sont confidentielles et sont transmises à l'Institut national de la statistique (INSEE) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site www.insee.fr à partir de janvier 2026.



Tous les dix ans environ, l'Insee associe au recensement de la population une enquête



de grande ampleur pour mieux comprendre la diversité des situations et des trajectoires familiales (familles recomposées ou monoparentales, séparations et remises en couple, maternités tardives...) et les modes de vie des familles.

Toutes les femmes majeures de notre commune doivent y répondre.

Les règles de sécurité et de confidentialité de l'enquête Familles sont strictes et identiques à celles du recensement. **Le recensement de la population est gratuit.** Ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

INFOS DIVERSES

URBANISME **RAPPEL**

Sur l'ensemble du territoire communal, toutes les constructions et installations sont, en principe, soumises à une autorisation d'urbanisme préalable.

Il en est de même pour les clôtures, les ravalements de façade, les réfections de toiture, les enseignes ou certains aménagements et terrassements.

Les « petits » travaux tels les climatisations ou changements de volets, de portes ou de fenêtres sont soumis également à une demande de déclaration préalable pour modification de l'aspect extérieur du bâtiment.

DÉBROUSSAILLEMENT

Est-ce bien nécessaire de rappeler que les abords immédiats des habitations doivent être débroussaillés par les propriétaires et/ou les occupants des biens concernés.

Certes, les comportements évoluent, la sensibilisation à ce type de risque s'étend mais il n'en demeure pas moins qu'une marge de progrès reste encore à franchir par certains.

Et cette obligation est valable toute l'année et pas seulement à l'approche de la saison estivale laquelle a tendance à jouer les prolongations. La protection des personnes, des biens, de l'environnement repose sur le civisme de tous !

ASSOCIATION « INSEME »



Cette association dont le but est de fournir une aide en matière de transport et d'hébergement dans le cadre d'une hospitalisation sur le Continent a changé d'adresse à Bastia.

Le siège se trouve désormais dans le quartier de Lupino, au **9 rue Jean Pierre GAFFORY, immeuble Pasqualini** (à côté de l'église notre Dame des Victoires)

Ses coordonnées restent inchangées : **04 95 20 22 61** / info@inseme.org

Départs urgents : Numéro vert **0800 007 894**

Pour les familles résidant en Corse et dont les enfants sont hospitalisés ou suivis en ambulatoire sur le continent, la Collectivité de Corse prend en charge directement les frais liés à l'hébergement de tous les appartements de l'association INSEME à Marseille, Nice ou Paris.

ELENA



Félicitations à Éléna BONCOMPAGNI qui a terminé sa première année de médecine 14^{ème} sur 140. Elle a intégré la faculté de Marseille à la rentrée 2024-2025 pour la suite de ses études.



REGLEMENTATION DE LA PECHE DE LOISIR

Le Parc Naturel Marin du Cap Corse ayant constaté une diminution de la ressource, s'est rapproché de l'Etat pour durcir la réglementation de la pêche de loisir sur les 6 830 km² qui enserrant le Cap Corse, de Bastia à Belgodère.

Jusqu'à présent les quantités n'étaient pas limitées, sauf pour certaines espèces (corb, mérou et denti). Par arrêté inter-préfectoral – Préfets de Corse et de PACA – du 10.12.2024 la quantité de poissons

pêchés est désormais limitée à 5 kg, par pêcheur et par jour afin d'enrayer les abus. Cette mesure s'applique déjà dans la réserve des Bouches de Bonifacio ou en Italie.

Tous les pratiquants d'une activité de pêche de loisir (embarquée, de bord, sous-marine) âgé de 16 ans et plus, devront demander une autorisation qui sera valable un an en remplissant un formulaire dans les locaux du Parc ou par le biais d'une application smartphone CatchMachine. Déclaration d'activité nominative et gratuite.

Le Parc se donne deux mois pour sensibiliser les pêcheurs récréatifs, avant d'intensifier les contrôles en mer où des procès-verbaux seront dressés aux personnes qui ne seront pas en règle.

Se déclarer « pêcheur dans le Parc Marin » c'est s'engager dans la gestion de la ressource et dans la pérennisation d'une activité de pêche de loisir durable.

Les données récoltées par l'application permettront d'améliorer les connaissances et l'implication pleine et entière des pêcheurs est indispensable pour que perdure cette activité.

* * * * *

07 septembre 2024



« Cinéma in Paese » dans les villages de l'Ouest du Cap Corse !

«Cinema in Paese»

OCTOBRE 2024
PROJECTIONS à 18h
— Entrée libre

DE GRANDES ESPÉRANCES
de Sylvain Desdoigts
ven. 18 —Canari

LE PETIT NICOLAS
de Laurent Tirard
sam. 19 —Olcani

LE GOÛT DE LA VIE
de Philippe La Guay
ven. 25 —Barrettali

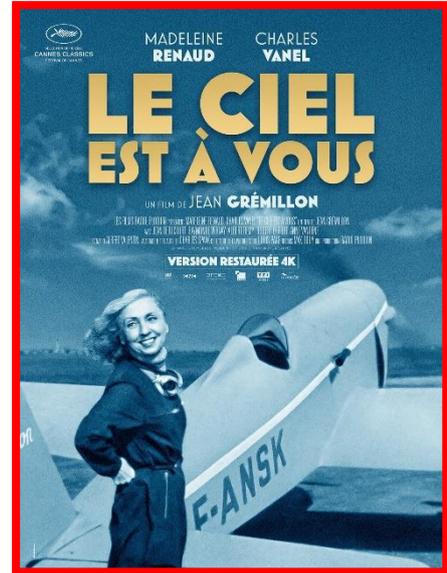
L'INNOCENT
de Louis Garrel
sam. 26 —Olmata du Cap

LA FAMILLE BÉLIER
d'Eric Lartigau
dim. 27 —Ogliastru



Grâce à Laurence Morganti et Julie Canarelli, deux séances ont été programmées cette année à la salle des fêtes, le 28 janvier et le 26 octobre, à la grande satisfaction des participants.

Vous pouvez apporter un plat sucré ou salé ou une boisson de votre choix pour partager un agréable petit moment convivial autour d'un apéro - débat après la séance.



Le spectacle est gratuit mais les dons à l'association Cinéma in Paese sont les bienvenus !

Pas de voiture ou pas envie de conduire la nuit ?

Pas de soucis ! Le covoiturage est organisé. Appelez Laurence au 06 12 52 25 45 pour vous inscrire comme conducteur ou passager si possible le jour qui précède la séance au plus tard à midi.



Vous pouvez rester connecté avec eux :

Facebook : page Cinema in paese

WhatsApp : groupe Cinema in paese

Instagram : Cinema in paese



REALISATIONS



Le mur de soutènement du parking près de l'église est terminé et, reconstruit avec les pierres d'origine et autres pierres issues de démolitions locales, il s'intègre parfaitement dans le paysage.



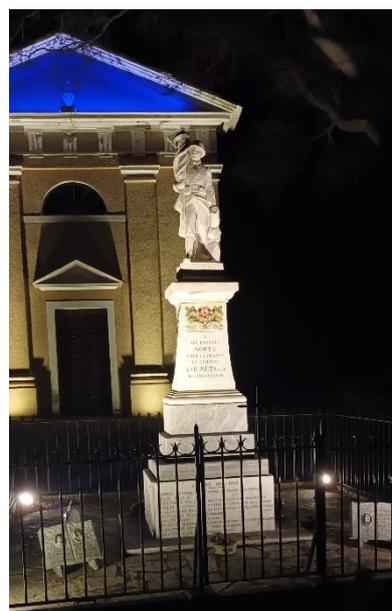
La Communauté des Communes se chargera d'installer des palissades pour masquer les conteneurs d'ordures ménagères et de tri sélectif.



MONUMENT AUX MORTS

Dans le cadre du devoir de mémoire, les plaques de Mathieu Vecchioli, Sylvestre Trani et Philippe Dragoni, morts pour la France, ont été restaurées par notre agent communal, Christophe.

Nettoyées, regravées et les lettres repeintes, elles incarnent un hommage respectueux à ces hommes et à leur sacrifice pour le pays.



ECLAIRAGE PUBLIC

Le 1er août, la Communauté de Communes du Cap Corse a accueilli dans ses locaux le Syndicat Intercommunal d'Électrification et d'Éclairage Public de la Haute-Corse (SIEEP) pour une réunion d'information sur la rénovation de l'éclairage public.

25 des communes adhérentes au syndicat (principalement Capicorsu et Nebbiu), ont signé la nouvelle convention, et discuté en détail du projet de transformation de l'éclairage public porté par le Vice-Président du Syndicat, Jean-Mathieu Susini, également élu communautaire à la CC Cap Corse.

Objectif de la séance : présenter les travaux planifiés et le calendrier de réalisation, incluant :

- La sécurisation des armoires électriques
- Le développement de l'éclairage public en LED, avec un objectif d'économie de 60 à 70 % sur la consommation électrique pour les communes.

Cette initiative s'inscrit dans l'un des axes majeurs de la transition écologique, visant à améliorer notre cadre de vie tout en réduisant notre empreinte énergétique.

Pour Olmeta, nous avons opté pour un éclairage toute la nuit avec abaissement automatique de la puissance des luminaires à partir de minuit.

Les travaux sont programmés au 1^{er} trimestre 2025.

L'opération est entièrement financée par l'Etat, la prime Agir Plus d'EDF, la Collectivité de Corse et un emprunt du SIEEP.



Mise en sécurité de la carrière et de l'usine d'amiante de la SMA à Canari

Par arrêté préfectoral de travaux d'office en date du 08.09.2022, la démolition des trois bâtiments industriels restant sur le site a été confiée à l'ADEME. L'état de détérioration avancé des bâtiments ne permettant pas leur consolidation, il est nécessaire de procéder à leur démolition pour éviter tout risque d'éboulement.

Les travaux de démolition se dérouleront d'octobre 2025 à mai 2026.

Les modalités techniques envisagées par le groupement retenu devraient permettre d'éviter, à l'exception de quelques nuits, la fermeture complète de la RT 80.



TRAVAUX EN COURS OU ACHEVÉS



Tout le réseau d'eau a été rénové dans le village.

La consommation annuelle relevée en sortie du réservoir était de 23 710 m³ pour l'année 2023 et de 5 458 m³ au 31 décembre 2024. La différence est énorme.

Le chantier sur la D433 pour amener l'eau jusqu'au réservoir de la marine de Negro a été un peu retardé pour des motifs d'organisation de travaux de nuit et de concomitance avec l'enfouissement de la fibre sur cette portion de route. La fibre a été déployée en aérien dans le village, mais pourra bénéficier de la tranchée sur 2km500.

La mise en route effective du réseau fibré nous a été promise avant l'été...

Afin de pénaliser au minimum la population, la route sera fermée à la circulation entre 22h et 5h du matin.

REHABILITATION D'UN TRONÇON DE COLLECTE D'EAUX USÉES au Poggio



Le tuyau a été remplacé de la chapelle à la place, en passant par le camarottu sur une longueur de 70m. Ces travaux étaient impératifs car les eaux claires parasites arrivant à la station d'épuration étaient trop importantes.

Coût de l'opération : 27 500 € HT avec le financement de l'Agence de l'Eau – 19 250 € - et la Collectivité de Corse – 5 500 €



EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT

Lors des travaux entre le Hameau de Cariacciu et le Poggio, la création d'un nouveau réseau d'assainissement sur 140ml a permis de raccorder plusieurs maisons et de laisser des installations en attente pour des demandes éventuelles.

Montant du projet : 63 336 € HT financé à 60 % par le Comité de Massif – Collectivité de Corse

PROJET TRAVAUX TRANCHE 2 l'appel d'offre est lancé.

Le chantier pourra commencer avant la fin de l'année.

REFECTION RESEAU AEP NEGRO Suite des travaux du village	827 000 € HT 919 300 € TTC Subvention 90 % AGENCE DE L'EAU CDC En attente de l'arrêté de subvention	
--	--	---

A COSTA



Les travaux de réfection du réseau d'eau ont amené l'entreprise à creuser une tranchée au milieu de cet ancien chemin en ricciata qui relie le bas du village et le hameau de Poggio.

Lors de la création des premiers réseaux, les tuyaux d'eau et du tout-à-l'égout étaient superposés sous la rigole d'eau d'arrosage, ce qui, techniquement n'est plus réalisable aujourd'hui.

Conscients de la valeur patrimoniale de cet escalier, les pierres ont été soigneusement entreposées, afin d'être réutilisées pour la reconstruction de A Costa à l'identique.

La canalisation d'eaux usées sera réhabilitée en même temps que les marches en pierres.

Les financements étant différents, ce n'était pas possible de reconstruire la ricciata immédiatement, d'où l'escalier en béton pour sécuriser le chantier.

Ce projet est suivi par Anne Paolacci, Directrice du Service Patrimoine à l'OEC (Office de l'Environnement de la Corse), Antoine Battesti, architecte au CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Corse) et le BEI (Bureau d'Etudes Insulaire).

La ricciata jusqu'au lavoir et la fontaine sera financée par l'OEC - Collectivité de Corse

PROJETS

<ul style="list-style-type: none">- Abords de l'église .- Façade du Cimetière .- Sécurisation abords de la Chapelle L'Annunziata	88 755 € HT - 95 995 € TTC 80 % CDC: 70 104 € Subvention accordée	
Mur soutènement Parking E Piazze	104 000 € HT - 116 200 € TTC 60 % ETAT 62 400 € 30 % CDC 31 200 € En attente des arrêtés de subventions	



L'Association PETRE SCRITTE avait choisi Olmeta di Capocorso pour sa 79ème visite historique le samedi 8 juin 2024.

Après s'être donné rendez-vous sur le parking à l'entrée du village, les membres de l'association ont visité l'église paroissiale Saint-Césaire, les tombeaux et la chapelle de l'Annunziata.

Puis ils se sont promenés dans les ruelles du hameau de Poggio jusqu'à la fontaine en passant par le lavoir et la Chapelle Notre Dame des Sept Douleurs.

En 2009, Petre Scritte avait réalisé l'inventaire du patrimoine de la commune, un travail remarquable accompli par Jean-Charles Ciavatti, actuellement Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de Haute-Corse. Il a découvert dans l'église et les chapelles des œuvres d'art et un mobilier religieux dignes d'intérêt (tableaux, statues, pièces d'orfèvrerie sacrées).

Il était accompagné par Ange Canosi pour découvrir les pagliaghji, aghje, moulins à eau et ruchers dans le maquis, important patrimoine rural qui évoque les conditions et le mode de vie des habitants.



COMMERCES

AMBULANTS



MARDI matin
FRUITS – LEGUMES
06.89.20.19.13



MARDI après-midi
Seb Cap
06.13.99.27.80



Hubert Balderi
06.11.49.55.64



JEUDI matin
Chez Raymond
06.76.90.18.26



FROMAGES BROCCIU
Laetitia Casanova
06.21.81.06.52



MARIE-ANGE
06.37.07.24.39



VENDREDI après-midi
livraisons à domicile
ERIC
04.95.37.13.98
06.27.36.83.91

LE MOT DU MAIRE

L'année 2024 s'achève avec une situation internationale inquiétante et de nombreux conflits interminables.

Au niveau national, c'est le temps des incertitudes et des préoccupations tant sur le plan institutionnel qu'économique et financier.

Notre pays se révèle divisé dans une société fracturée. Dans cette vie politique tourmentée, la commune est un repère.

Aussi, je n'ai, dans un premier temps, pas envie d'évoquer toutes ces petites "couardises" et ces grandes lâchetés du débat public. Pas plus envie de céder aux petites colères et aux mesquineries qui cherchent à nous diviser, ni de parler de tous ceux qui distillent et se complaisent dans la médiocrité des propos haineux, parfois diffamatoires !

Malgré les difficultés, être maire, ça vaut la peine. Une fonction attractive mais exigeante et une source de satisfaction.

La pénibilité du mandat est liée à la multiplicité des activités à mener de front comme le montage de dossiers pour demander des subventions, l'excès de réglementation, les contraintes administratives, les querelles de voisinage, la déloyauté, les imprévus perpétuels, les incivilités et infractions, les litiges avec les administrés qui pensent encore que le maire a tous les pouvoirs...

On n'est pas seulement à portée de baffes, on est aussi à portée de liens d'amitié. On a le sentiment de faire quelque chose d'utile pour les autres.

Les défis et les chantiers qui nous attendent pour 2025 sont encore nombreux. Un contexte économique, qui ne nous permettra pas, sans doute, de réaliser ces projets aussi rapidement que nous le souhaiterions. Mais ils restent d'actualité, ils se réaliseront, ils ne sont pas abandonnés. Quoi qu'il en soit, la vie doit continuer, il faut avoir des projets, il faut sans cesse améliorer notre cadre de vie.

Toutes ces réalisations et tous ces dossiers communaux et intercommunaux ne pourraient pas se réaliser sans les agents territoriaux.

Je voudrais remercier une nouvelle fois l'ensemble des services pour leur aide, leur présence et leurs compétences au service des élus.

Certes nous n'avons pas toujours pris sur l'évolution de notre santé ou la fatalité des événements. Mais pour presque tout le reste, la clé du bonheur et d'un avenir enthousiaste demeure dans nos mains.

Mes adjoints, le Conseil Municipal, l'Agent Communal, s'associent à moi pour souhaiter à chacune et chacun d'entre vous, à vos proches et tous ceux que vous aimez et qui vous aiment, une **Belle et Heureuse Année 2025**

ETAT CIVIL 2024

NAISSANCES



Au village :

Emiliano GAFFÉ-PETIT le 19 avril 2024 à Bastia, fils de Stanislas GAFFÉ et Amandine PETIT, gérants des Gîtes du Cap Corse à la Marine de Negro

Hors village :



Léo CANIONI, le 18 mars 2024 à Bastia, fils de Elise DEREGNAUCOURT et David CANIONI, petit frère de Marc et Georges

Ambre JOUSSEMET, le 25 mars 2024 à Bagnols-sur-Cèze (Gard). Fille de Alexandre JOUSSEMET et Camille MARTIN, petite-fille de Marguerite PIAZZA

Marc SERVANT est né le 19 août 2024 à Nîmes (Gard) Fils de Océane et Matthieu SERVANT, petit-fils de † José SERVANT, compagnon de Marguerite PIAZZA

Au village :

MARIAGES



Jola RINKIEWICZ et Bruno BONCOMPAGNI, le 01 juin 2024

Marie Cécile ORSINI et Marc VICHET, le 26 juin 2024



PACS

Célia FILIPPI et Thomas PIAZZA-MARTIN le 17 février 2024

RAPPEL : Ce tableau est réalisé avec les éléments envoyés par les mairies ayant établi les actes ou fournis par les familles concernées.

Si vous souhaitez faire paraître des informations dans ce bulletin, veuillez contacter la Mairie au **04.95.37.84.04** ou olmeta.capocorso@wanadoo.fr

DECES



Hors village :

Henri IMPERATO est décédé le 07.04.2024 à Marseille (13). Veuf de Lucienne PIAZZA. Inhumé dans le caveau familial le 12.04.2024

Paul SETA, époux de Nicole CANOSI (sœur de Jeannot et Toinou) nous a quitté le 10 juin 2024 à Marseille, à l'âge de 78 ans.

Nonce VECCHIOLI le 08.07.2024, 88 ans, à ARAMON (30) – Ses cendres ont été déposées le 06.08.2024 dans le columbarium communal

Au village :

Andrée Jacqueline FRANCESCHI épouse **VECCHIOLI**, le 07.02.2024, à l'âge de 94 ans. La cérémonie religieuse a eu lieu le 9 février 2024 en l'église Saint-Césaire, suivie de l'inhumation dans le caveau familial

Jean-Baptiste BONCOMPAGNI le 13.04.2024, 90 ans. L'urne funéraire a été déposée au columbarium communal le 17.04.2024

Paul **Antoine** Thomas **AMADEI-GIUSEPPI** le 29.08.2024, 91 ans. Les obsèques religieuses ont été célébrées le 31.08.2024, suivies de l'inhumation dans le caveau familial



Marie-Françoise PIAZZA a fêté ses

102

ans

le 04 mai



tempi fà

*Usine d'amiante
de Canari*

